Image not found or type unknown

# Promesse d'embauche non tenue par employeur

Par **Fgruhjulia**, le **18/02/2017** à **23:22**

Bonjour
Voila mon mari a accepté une offre d'emploi d'une entreprise. Vraie promesse d'embauche faite avec toutes les mentions nécessaires (poste salaire volume horaire statut date de debut...)
Acceptee par mon mari.
Tout est écrit.
L'entreprise est assez ancienne et avait ouvert une "annexe " (deuxième entreprise au mm nom a un autre endroit) cette nouvelle unite n'a pas dure et a fini en redressement judiciaire.
Le pdg qui a embauché mon mari lui a dit a l'époque des négociations "cette annexe on la ferme" et disait embaucher mon mari dans le cadre de la restructuration de la boite initiale.
Il devait commencer au 1/05.La promesse écrite et signee date de décembre.
Hier le pdg l'appelle pour lui dire "desole mais on va vers le redressement je ne pourrais pas vous embaucher"
Résultat 6mois de recherche active en moins... C'est la panique pcq dans 6moos il arrive en fin de droits et aucune autre piste ...

Quels sont ses recours??
Sans notifications par recommande d'ici la, peut il attaquer pour licenciment sans cause reelle et serieuse?
Merci

Par **Visiteur**, le **18/02/2017** à **23:47**

Bsr,
Si toutes conditions et formes juridiques sont respectées, le candidat peut saisir le conseil de prud'hommes compétent pour obtenir le versement de dommages et intérêts et d'une indemnité de préavis.
Je vous conseille de lire...
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10403

"Retenez toutefois qu'à partir du moment où elle comprend l'intitulé du poste à pourvoir, la date d'entrée en fonction et qu'elle précise le nom du candidat à qui elle s'adresse, une offre est considérée comme une promesse d'embauche. (Cour de Cassation, arrêt du 11 juillet 2012)"

http://www.coindusalarie.fr/contrats-travail/promesse-embauche#8xpDsJPplEM362IE.99

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés